

Informations sur l'Assemblée générale des actionnaires du mardi 28 avril 2020

Paris (France) – Le 1^{er} avril 2020 – Compte tenu de la pandémie de Covid-19 (coronavirus) sévissant actuellement en France et dans le monde, le Conseil d'administration de Sanofi a décidé de tenir l'Assemblée générale annuelle de la Société convoquée le mardi 28 avril prochain à 14h30 à huis clos, hors la présence physique des actionnaires, avec un ordre du jour inchangé.

Les actionnaires pourront toutefois suivre à distance le déroulé de l'Assemblée générale qui sera retransmise en direct de manière effective et intégrale sur le site internet de la société, à l'adresse www.sanofi.com/AG2020.

Pendant la réunion, il ne sera pas possible de poser des questions, ni de déposer des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions.

Les actionnaires de la Société sont invités à exercer leur droit de vote préalablement à l'Assemblée Générale selon les modalités rappelées ci-dessous.

Vote par internet sur la plateforme sécurisée (recommandé)

Les actionnaires qui souhaitent voter par internet disposent de la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS, dédiée au vote préalable à l'assemblée générale, disponible via Planetshares ou par le site de son teneur de compte. Elle sera ouverte du lundi 6 avril 2020 au lundi 27 avril 2020 à 15 heures (heure de Paris).

Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme VOTACCESS, il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance.

- Les actionnaires au nominatif ou qui détiennent des parts de FCPE devront utiliser le formulaire de vote joint à leur convocation ;

- Les actionnaires au porteur devront demander le formulaire de vote et une attestation de participation auprès de l'intermédiaire financier qui gère leurs titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée.

Le formulaire peut également être obtenu sur le site internet de la société, www.sanofi.com/AG2020, mais les consignes formulées sur le site devront être strictement respectées.

Une fois rempli et signé, le formulaire de vote (accompagné de l'attestation de participation pour les actionnaires au porteur) devra être retourné à BNP Paribas Securities Services, CTO Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex. En aucun cas le formulaire de vote par correspondance ne doit être retourné directement à Sanofi.

Afin que le formulaire de vote soit valablement pris en compte, il devra être reçu par BNP Paribas Securities Services au plus tard le samedi 25 avril 2020. Compte-tenu de la pandémie de Covid-19 qui risque d'allonger les délais postaux, il est recommandé de retourner le formulaire de vote dans les meilleurs délais.

Du fait des mesures de restriction des rassemblements et des déplacements, il ne sera pas possible de demander une carte d'admission, ni de désigner un tiers en qualité de mandataire à l'assemblée générale.

Les actionnaires conservent la possibilité, selon les dispositions applicables du Code de Commerce, de poser des questions écrites au Président du Conseil d'administration de la Société, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la Société, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@sanofi.com.

Les actionnaires peuvent demander communication de documents qui ne seraient pas accessibles sur le site internet de la Société en adressant une demande par courrier électronique à l'adresse ci-dessus, à laquelle il leur sera répondu par voie électronique.

Toutes les informations relatives à l'Assemblée Générale du 28 avril 2020 seront consultables sur le site internet de Sanofi dans la section dédiée aux assemblées générales : www.sanofi.com/AG2020.

Le Conseil d'administration

À propos de Sanofi

La vocation de Sanofi est d'accompagner celles et ceux confrontés à des difficultés de santé. Entreprise biopharmaceutique mondiale spécialisée dans la santé humaine, nous prévenons les maladies avec nos vaccins et proposons des traitements innovants. Nous accompagnons tant ceux qui sont atteints de maladies rares, que les millions de personnes souffrant d'une maladie chronique.

Sanofi et ses plus de 100 000 collaborateurs dans 100 pays transforment l'innovation scientifique en solutions de santé partout dans le monde.

Sanofi, Empowering Life, donner toute sa force à la vie.

Relations médias

Quentin Vivant

Tel.: +33 (0)1 53 77 46 46

mr@sanofi.com

Relations investisseurs

Felix Lauscher

Tel.: +33 (0)1 53 77 45 45

ir@sanofi.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des événements ou des opérations. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à l'instabilité des conditions économiques et de marché, l'impact de perturbations globales, y compris du fait de la pandémie, ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2019 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward Looking Statements » du rapport annuel 2019 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers